c.cpt

L. 31121

RELATION GENERALE, DES CONQVESTES ET VICTOIRES DV ROY sur les rebelles,

Depuis l'année mil six cens vingt, iusqu'à present.

Auec les noms & scituations des villes, places & Chasteaux rendus à l'obeïssance de sa Majesté, tant par force que par submission.

A PARIS,

Par Fleury Bourriquant, ruë des Carmes, aux Fleurs Royales.

M. DC. XXII.

Auec Permission.

Case
F
39
.326
1622rel

THE NEWBERRY
LIBRARY

47-2035

RELATION

generale des conqueſtes du Roy ſur les rebelles, depuis l'année 1620. iuſques à preſent.

L'Experience, maiſtreſſe & pedagogue de toutes choſes, nous apprend qu'il n'y a rien qui ſoit plus blaſmable en la perſonne d'vn ſuject que la deſobeyſſance & la rebellion, n'ayant pour fondement que le vent d'vne orgueilleuſe audace, & ne pouuant eſperer d'autre recompence que le chaſtiment predeſtiné par le Tout-puiſſant, lequel il a voulu d'vn deſir & d'vne volonté abſoluë eſtre mis en la main des Roys, à fin d'en diſpoſer ſelon le deſordre, & ainſi qu'ils aduiſeroient, ſelon l'exigence & la neceſſité des temps.

Ce neantmoins, depuis douze ou treize ans en ça, la France ayant nourry non des enfans legitimes, & dignes d'heriter de ſes benefices, mais des tygres deſnaturez, à qui le deuoir pouuoit dementir les entrepriſes pernicieuſes, il s'eſt veu vn tel deſordre & vne telle confuſion dãs les affaires de l'Eſtat, qu'aucuns mal-vueil-

lans se sont préualus de la minorité de nostre Roy, & pendant icelle ont ioué à quitte & à double de l'obeyssance & du respect auquel leur rang les tenoit obligez : de telle sorte, que diuerses reuoltes & diuers mouuemens se sont esleuez, tendant à l'affoiblissement de l'authorité Royale, qui sans le Ciel eut esté reduite à de si viues extremitez, qu'elle eut fait ioug à ceux lesquels à present sont tres-heureux d'auoir obtenu sa misericorde.

Ainsi l'on voit par fois dans l'ordre estably de la nature, qu'il arriue vne diuersité d'accidens & de contrarietez, les vnes delaissant leur estre & leur principe, & les autres tournoyant & renuersant les plus fortes inquietudes, mettant mesmes le pied sur la gorge de celles que le mal-heur d'vne saison eust fait estimer pour inuincibles: Et c'est ce qu'autrefois a remarqué le docte Seneque, quand il dit, que les choses moins esperées sont celles qui arriuent le plus souuent, & celles que nous esperons le plus, ce sont celles qui se reculent le plus de nous: Et de faict, quand l'on veid nostre deffunct Henry le Grand mort, estendu dans vn blesme tombeau, en mesme temps l'on veid aussi toute la France pallir, & tous les bons François trembler de crainte, imputant ce mal-heur estre arriué pour la punition de nos offences ; n'estant rien de si certain, que le veufvage d'vn si grand Roy est la banqueroute des contentemens, & le tombeau de toute tranquillité : mais aussi, comme toutes ces altercations se sont fait voir pendant le

cours de quelques années ; auſſi Dieu, qui protege les Roys, & conſerue leurs couronnes, a verſé tant de benedictions ſur noſtre ieune Monarque, qu'en l'avril & au printemps de ſon aage, l'on a moiſſonné les grains fauorables de ſa valeur, en ſorte que de tant de tourbillons qui s'eſtoient eſleuez, on les a veuz tous reduicts en fumées, & deuenir en vn neant. Ce qui ſe peut prouuer en premier lieu, par les effects merueilleux que ſa Majeſté a fait paroiſtre aux yeux d'vn chacun dans le pays de Bearn, ayant par la conduite du ſainct Eſprit, & non par la force des hommes, deſtruit l'idolatrie des infidelles, & remis l'ordre Eccleſiaſtique en ſon premier eſtat, lequel par l'eſpace de cinquante ans entiers auoit ſouffert d'eſtre oppreſſé ſouz l'eſperance qu'il auoit d'vn nouueau reſtaurateur.

Ce fut en l'année mil ſix cens vingt, que ces ſaincts & loüables exploicts furent executez, ſans perte d'aucun ; eſtant vne guerre ſans combat, & vn combat ſans homicide : les plus farouches de ce pays s'inclinans aux deſſeins du Roy, & les plus eſleuez en dignité ne teſmoignant en cette action qu'vne allegreſſe incomparable : tant y a qu'au moyen de l'accueil qu'vn chacun luy faiſoit, & voyãt l'occaſion qui le fauoriſoit, il fiſt rendre aux Catholiques la grande Egliſe de Pau, à fin qu'ils peuſſent auec toute liberté faire leurs fonctions ſpirituelles, & pour ceſt effect fut rebeniſte par le ſieur Eueſque d'Oleron, & y furent obſeruées en la preſence de ſa Majeſté grande quantité de ceremonies deuo-

tieuſes; au moyen deſquels changemens Nauarrin, Orthees, Nain, Leſcar, Sauueterre, & Oleron, villes ſcituées dans le meſme pays de Bearn firent ioug à l'obeyſſance, & ployerent ſoubs la crainte des armes & de l'aſpect de ſa Majeſté.

La Guyenne voyant combien il eſtoit preiudiciable de leuer la creſte contre l'authorité ſouueraine de ſon Roy, fiſt fleſchir l'orgueil du Mont de Marſan & de Turenne: & la Xaintonge, ayant pour compediteur le ſieur Duc d'Eſpernon trouua bon de ſe ſouz-mettre à ce que la raiſon luy pouuoit enſeigner; ſi bien qu'elle rendit volontairement la ville de Royan, ſans qu'il fut beſoin d'y mener des forces: ce qui apporta vn ſi grand contentement à ſa Maieſté, que n'eſtimāt pas qu'aucun en ſon Royaume fuſt ſi deſnaturé que de tenir le party de la rebellion, s'en reuint en ſa bonne ville de Paris, en intention d'y ſeiourner long temps, & de cauſer par ſa preſence vne tranquillité d'eſprit à vn chacun: ſeiour neantmoins qui fut de peu de durée, car ſi toſt que ſadite Maieſté euſt tourné le dos aux contrées par où elle auoit paſſé, en meſme temps la rebellion ſe monſtra ſi exceſſiuë parmy ceux de la religion pretenduë reformée, que y allant de l'Eſtat & de la Couronne, le Conſeil fut d'aduis de faire des leuées de gēs de guerre, pour repouſſer & contrecarrer l'audace de ces nouueaux reuoltez. Tellement que le Roy au lieu de fauoriſer ſes bons citoyens du bon-heur de ſa preſence, il fut contrainct de ſe

resoudre à la guerre, à fin d'aller au-deuant des progrez des rebelles, & chastier l'insolence de ceux qui s'estoient cantonnez dans ses villes, au mespris de son authorité.

Pour cest effect il partit de la ville de Paris le Lundy cinquiesme iour d'Auril, & s'en alla à Fontaine-bleau passer les festes de Pasques, d'où il partit le 29. du mesme mois, pour s'acheminer en sa ville d'Orleans, en laquelle il seiourna deux iours seulement: & pendant ce temps, n'ayant le loisir de donner iusques à Geargeau, ville scituée sur la Riuiere de Loire, il donna charge aux sieurs Comte de sainct Paul, & au Mareschal de Vitry, de faire rendre la place à son obeyssance, & de purger à quelque prix que ce fut, la rebellion de laquelle il estoit amplement aduerty.

En consequence duquel commandement lesdits sieurs Comte de sainct Paul & Mareschal de Vitry se mirent en deuoir d'attaquer la place, & de la sommer: & voyant que ceux de dedans faisoient frime de s'y deffendre, ils firent acheminer quatre pieces de canon, auec mil hommes de pied, & cinq cents cheuaux: si bien que le camp ne fut pas si tost disposé, qu'il fallut que ces rebelles vinssent à composition; & de fait, rendirent la place entre les mains dudit seigneur, le 23. iour de May de l'année 1621. En ce mesme temps, à l'exemple de Geargeau, Chasteau-Regnaud & Gyan, villes scituées sur la mesme riuiere de Loire, protesterent toute sorte d'obeïssance au Roy, se remettant à la dis-

cretion de ſa Maieſté.

Sancerre, ville ſcituée dans le Berry, autant forte & autant munie qu'aucune qui ſe puiſſe trouuer en France, eſtant inacceſſible du coſté de la riuiere de Loire, & des autres coſtez tres-forte, par le moyen du Chaſteau & bouleuerts qui commandent tout autour, eſtant ſoupçonnée qu'au moyen de ſes forces & munitions elle pourroit ſeruir de refuge aux rebelles, qui pour lors en fuyant la preſence du Roy recherchoiẽt les moyens de ſe garantir de ſa iuſte colere, fut le meſme mois attaquée & preſſée par Monſieur le Prince de Condé, auec vn artifice & vne vigilance nompareille, en ſorte que ſans faire bruit ny mine aucune d'aller à la guerre, en vne nuict il fiſt approcher pres des murailles l'infanterie qu'il auoit ſur pied: & quant à ſa Caualleric, & à ſon canon, il en diſpoſa auec vn ſi bon ordre, qu'en moins de rien tous ſes bataillons furent dreſſez: ce qu'eſtant fait, ſans perdre temps, l'on trauailla à faire des tranchées, & de planter ledit canon, qui ne fut pas ſi toſt planté qu'en meſme inſtant on le fit iouër, & tirer droit dans les tours du Chaſteau où eſtoit la garniſon des rebelles, dont en arriua vne telle execution que ceux de dedans furent contraints de capituler; en conſideration de laquelle capitulation, ne demandant par eux que des conditions honneſtes, & dignes d'eſtre octroyées, ledit ſieur Prince leur accorda tres-volontiers: tellement qu'à la meſme heure la garniſon ſortit, & la ville fut remiſe à l'obeyſſance du Roy.

Tandis

Tandis sa Maiesté s'acheminoit vers le Poictou, pour continuer ce que ses desseins auoiēt premedité de longue main : Saumur qui semblоit se preparer à vne forte deffence, & par la recreuë d'vne puissante garnison qui feignoit de tenir, & ne dependre que de soy, neantmoins par vne resolution tout autre que celle qu'elle se proposoit suiure, ne veid si tost arriuer le Roy à ses portes, qu'elle se trouua sans armes, sans resistance, & sans autre conseil que pour luy tesmoigner l'obeyssance à laquelle l'obligation la tenoit estroittement engagée, de façon qu'elle receut sa Maiesté auec vn applaudissement & vne resiouyssance inestimable.

Quelques iours apres, le Roy descendit en Poictou, où il ne fist rencōtre d'aucū, qui n'eust vn zele nompareil d'accueillir sa Majesté auec toute sorte de respect & de gloire : Loudun, Toüars, Partenay, Chastelleraud, Fontenay le Comte, Marans, Sainct Maixant, Lusignan, & Niort, luy ouurirent les portes, renonçant au party des rebelles, & se rendant à leur deuoir.

Sainct Iean d'Angely, qui s'estoit autrefois si bien trouué d'auoir obey au Roy, & luy auoir librement ouuert ses portes, oublia pour lors son deuoir, & se ietta dans la rebellion, souz l'asseurance qu'elle prit de l'opiniastreté de ses chefs, les sieurs de Soubize & de Haute Fontaine, & du secours pretendu du Duc de Rohan, & de l'assemblée de la Rochelle: elle attendit le canon du Roy, veid ses bastions par terre, ses murailles en poudre, ses édifices ruinez, &

finalement apres auoir ſouffert vn ſiege pendant ſix ſepmaines entieres, elle fut contrainte de ceder à la force, & de demander à deux genouils la vie & le ſalut des ſiens aux pieds de ſa Maieſté, ce qui luy fut accordé volontairemẽt, le Roy eſtant tres-clement de ſon naturel: aux conditions que ſes murs ſeroient razez & démolis, pour marque immortelle d'vne ſi ſignalée rebellion. Ce traicté fut fait & executé le 25. iour de Iuin de l'année 1621. & peu de iours apres l'on trauailla auſdits razemens & démolitions.

Pons, qui ſe promettoit quelque ſubſiſtance en celle de ſainct Iean d'Angely, & quelque fauorable ſecours du coſté de la Rochelle, faiſoit l'inſoleute, rançonnans les paſſans, auec vn degaſt incroyable du pays: mais en fin deuenuë ſage par l'exemple tout fraiz de Sainct Iean, renonce à ſon premier deſſein, & rend ſes ſubmiſſions à ſa Maieſté dans Cognac, & Bergerac.

Sainte Foy, & autres places de Guyenne & Armagnac, ſçachãs comme il eſt peu ſeur de tenir contre ſon Roy, redoutant les effects de ſes foudres & canons, coururent à l'obeyſſance, & preſenterent à ſa Maieſté les clefs de leurs cœurs auſſi bien que des portes de leurs villes.

Nerac, l'abregé de toute la malice de la Guyẽne, & le rendez-vous des chefs de la faction, voulut faire la mauuaiſe, mais en fin intimidée par les armes du feu Duc de Mayenne, ſe rendit à ſa diſcretion auſſi bien que Caumont, les deux, trois, & quatrieſme iour de Iuillet.

La ville de Clerac, qui auoit retiré chez soy vne troupe de determinez, se fiant en la quantité de ses terrasses & gabions, ietta son feu au commẽcement du siege que le Roy y planta, & sembloit qu'elle deust tenir aussi long temps que Sainct Iean d'Angely: mais estant demeurée impuissante, & trop foible pour resister à vne armée Royalle, fut contrainte de se rendre à la misericorde de sa Majesté, estant tres-contente d'estre despouillée de ses murailles, & razée à ses propres despens.

Ceste ville renduë à l'obeyssance du Roy, sa Majesté s'achemina vers Montauban, pour y plãter luy-mesme le siege: ce dessein est executé, les Princes & Seigneurs y font preuue de leur valeur à qui mieux mieux: & le sort des armes s'adressãt aussi tost aux plus experts qu'aux moindres au fait de la milice, fait que dans ceste exercice violent Monsieur le Duc de Mayenne y perd la vie, laissant vn regret incomparable dans le camp, de la mort d'vn si braue Capitaine: l'on demeura deuant ceste place assez long temps, & la diminua-on beaucoup de ses forces: mais la saison de l'hyuer s'aprochant, qui est du tout contraire aux sieges, fut cause que l'on se retira pour aller à Monheur, ville située sur la Garonne, où receuant de la resistance, le chastiment s'en ensuiuit tellement à son desauantage, qu'elle fut forcée, ruinée, pillée & bruslée, si bien qu'à present elle ne peut plus seruir que de marque à la posterité de sa blasmable rebellion.

Albiac quelque temps auparauant auoit reſſenty de pareils efforts, par la vigilance & magnanimité de Monſieur le Duc de Mayenne, au moyen dequoy toute la Prouince redoutoit grandement la fureur de ſes armes.

Toutes ces villes ainſi reduites, tant par force que par ſubmiſſion, le Roy laiſſa ſon armée ſouz bonne conduite, pour venir ſe rafraichir à Paris, & y arriua le 28. iour de Ianuier 622. au grand contentement de ſon peuple, (reſiouy de voir ſon Soleil de Iuſtice) où il ne ſejourna que deux mois, pendant lequel temps il euſt aduis que l'opiniaſtreté des rebelles appelloit à ſon chaſtiment ſa Majeſté, au moyen dequoy il partit de ſadite ville de Paris le iour de Paſques Fleuries ſur le ſoir, pour continuer la moiſſon des victoires que le Ciel luy prepare de iour en iour, & s'achemina vers la Xainctonge & bas Poictou, où trouuant de la reſiſtance & des embuſches, il n'a pas laiſſé de faire voir que les entrepriſes faites cõtre ſon authorité ne ſont non plus que des bluettes, qui ne paroiſſent pas ſi toſt, qu'elles deuiennẽt à neant: En effect, eſtãt aduerty que le ſieur de Soubize eſtoit dans les Iſles de Rié, qui ſe faiſoit ſuiure au détriment du peuple & de l'authorité Royalle, à fin de dõner ordre à vn tel deſordre, il y fit acheminer ſon armée, & luy meſme en perſonne s'y tranſporta; où eſtant arriué, l'on dreſſa des pieges tellemẽt induſtrieux, que la pluſpart des ſoldats de l'ennemy furent mis en deſroute, & ledit ſieur de Soubize fut luy-meſme cõtrainct de prendre la

fuite, n'ayant pour faueur à ſon deſaſtre que l'inconſtance des vagues, qui penſerent l'enueloper.

De là ſa Majeſté, aduertie que Royan tenoit bon pour les Rochellois, (nonobſtant qu'elle s'eſtoit reduite l'an paſſé à ſon obeyſsãce), print reſolution de l'aſſieger; reſolution qui fut ſuiuie de ſi loüables eſchets, qu'elle fut forcée d'implorer la miſericorde & le pardon le vnzieſme iour de May de l'année preſente 1622. ce qui a donné ſi viuement dans le cœur du Marquis de la Force, qu'il s'eſt reduit pareillement à l'obeyſſance de ſa Majeſté, & pour oſtage a donné ſes fils, qui ſont à preſent en la ville de Bourdeaux, au chaſteau trompette: & outre ce, a remis entre les mains de ſa Majeſté, (le ſieur Duc de Sully adherant à ce deuoit) les villes de Figeac, Cadenac, ſaincte Foy, Mont Flanquin, Monderſan, Mucidan & Soulac: Quant à Negrepelliſſe, ville ſituée proche de Montauban, s'eſtant à l'exemple d'autruy voulu par trop rebeller, ç'a eſté la cauſe qu'elle a eſté reduite à feu & à ſang le 10. iour de ce mois de Iuin: Et quãt à Clerac, pour auoir par deux fois ſeruy de refuge aux ennemis du Roy, quoy qu'elle ait eſté remiſe par la vigilance de Monſieur Delbœuf entre les mains de ſa Majeſté, ce neantmoins elle a eſté razée & demolie du tout en tout, à fin que par cy apres l'exemple d'vne telle rebelliõ donnaſt de la crainte & de la terreur à ceux qui auroient quelque deſſein d'entreprendre contre l'authorité du Roy.

NOMS ET SCITVATIONS de toutes les villes reduittes à l'obeyſſance du Roy, depuis l'année mil ſix cens vingt iuſques à preſent.

EN M. DC. XX.

En Guyenne.

Lectours, Mont de Marſan, & Turenne.

En Bretagne.

Bolin, Ioſſelin, & Pontiny.

En Bearn.

Nauarrins, Pau, Orthées, Nain, Leſcar, Sauueterre, & Oleron.

EN M. DC. XXI.

En Anjou.

Saumur, Vezin.

Au Mayne.

Sainct Marc de la Iaille, & Fontenay.

En Berry.

Argenton, & Sancerre.

En Sologne.

Sully, & Geargeau.

En Beauſſe.

Chaſteau-Regnaud.

En Poictou.

Loudun, Toüars, Moleon, la Garnache, Tallemont, Fontenay le Comte, Sainct Maixant, Maillezay, Marans, Niort, Chaſtellerault,

Beauuoir ſur Mer, Taillebourg, & Iarnac.

En Bretagne.

Vitré.

En Normandie.

Pontorſon.

En Touraine.

L'Iſle Bouchart.

En Xaintonge.

Sainct Iean d'Angely, Pons, Royan.

En Guyenne.

Bergerac, Caſtillon, Sainct Foy, Tonneins, La Force, Caſtillac, Caſtel-jaloux, Morlaix, Nerac, Monheur, Mont Flanquin, Tournon, Pinerol, Liſle Iourdain, Maſdeverdun, Caumont, Lerac en Armagnac, & Mauuoiſin.

En Albret.

Mont de Marſan, & Tartas.

En Guordan.

Marueiols.

En Agenois.

Monſegut, Puymerol, Clerac, & Albiac.

En Viuarets.

Vvalons.

En Roüergue.

Milhauld, & Clerac.

EN M. DC. XXII.

Figeac, Cadenac, Sainct Foy, Mont Flanquin, Monderſan, Mucidan, Soulac, & Negrepeliſſe.

SONNET.

C'Eſt en vain preſumer, en ſe rendant rebelles,
De croire abaſtardir l'auctorité des Roys;
Il faut bon gré mal-gré fleſchir deſſous leurs Loix,
Puis que Dieu Eternel les tient ſouz ſa tutelle.
Rien ne peut s'oppoſer à leurs decrets fidelles,
Ils ſe font redouter au ſeul bruit de leur voix:
Ceux qui oſent contre eux ſe mutiner par fois,
En reſſentent le tort dans leurs ames infidelles.
Retirez-vous mutins, rebelles, factieux,
Ennemy de l'Eſtat, peuple preſomptueux,
Qui armez voſtre main contre vn Roy debonnaire.
Quel mal plus important ſçauriez-vous projecter,
Que de vous rendre abſouz, & oſer diſputer
Vn bien qui n'eſt à vous? vous ne ſçauriez pis faire.

FIN.